

# Le Secteur sauvegardé devient Site Patrimonial Remarquable

**L**e secteur sauvegardé de Pézenas a été l'un des premiers avec Uzès mis en place dans le cadre de la loi Malraux de 1962. L'étude a été confiée à J.-C. Rochette architecte des Monuments Historiques.

De nombreuses opérations de réhabilitation ou de restauration ont été conduites et ont donné à la ville un nouvel attrait et aux habitants une qualité de vie dans des logements plus confortables. Cependant lorsqu'on parle du Secteur sauvegardé, on pense souvent à la ville médiévale et moins aux quartiers situés entre la rue Anatole-France, la rue Plauche et le cours Jean-Jaurès qui figurent aussi dans le Plan de sauvegarde et de mise en valeur de 1994.

Ce règlement ayant plus de 30 ans, il a semblé important de le faire évoluer afin de prendre en compte les besoins des habitants et de nouveaux quartiers d'intérêt patrimonial.

L'étude d'extension confiée à M. Rayko-Gourdon a porté sa surface de 17 hectares à 58 hectares.

## Le nouveau périmètre

A l'ouest, le quartier situé entre la mairie et l'avenue Gabriel-Mazel a été intégré. Appelé quartier de la Contre-Réforme, il a été aménagé à l'intérieur de l'enceinte de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; il referme notamment autour de l'Hôtel dit de Montmorency, le collège des Oratoriens, les couvents des Capucins et des Ursulines, et la chapelle des Pénitents noirs.

Le périmètre s'étend au-delà des anciens remparts : au nord et à l'est, près de la Peyne, le quartier des maraîchers avec ses maisons de jardiniers fera aussi l'objet d'une attention particulière.

Au sud, autour de l'avenue de Castelnaud et des Calquières basses c'est le quartier artisanal dans lequel est venu s'implanter le nouveau couvent des Ursulines au XIX<sup>e</sup> siècle qui a été protégé.



Après cette phase de délimitation, l'étude de détail du nouveau secteur sauvegardé va pouvoir être engagée. La loi LCAP de 2016 relative à la Liberté de Création à l'Architecture et au Patrimoine en a fixé les modalités et a remplacé le terme de « Secteur sauvegardé » par celui de « Site patrimonial remarquable ». Le préfet a désigné récemment le cabinet Eupalinos pour mener cette étude.

Laurent Dufoix, Architecte du Patrimoine, connaît déjà la ville pour en avoir été l'architecte conseil. Il sera le mandataire d'une équipe composée de deux archéologues, d'un paysagiste, d'un bureau d'étude environnemental et d'un économiste. L'équipe réalisera les études de terrain et le nouveau Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Cette équipe pluridisciplinaire sera garante d'une réflexion élargie. Le nouveau PSMV devra répondre aux usages actuels, assurer le développement économique tout en préservant le patrimoine, favoriser les liens entre quartiers historiques et quartiers plus récents, prendre en compte la tradition maraîchère et, dans sa forme, être accessible à tous et vivant.

*Une partie de l'extension (quartier de la Contre-Réforme).*

*Publié avec le concours du Service Patrimoine Office de Tourisme Cap d'Agde-Méditerranée. Bureau d'information touristique de Pézenas.*

**Christine Catala**  
Service Patrimoine

Office de tourisme Cap d'Agde-Méditerranée